

# Le fusil à répétition Lœwe et Ce.

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 23

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335381>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas surpris d'apprendre qu'un même contour thoracique puisse correspondre, chez deux individus de même grandeur, à deux volumes thoraciques dont l'un ne s'éloignerait guère du double de l'autre. » Mon correspondant voudrait voir remplacer la mensuration thoracique par l'évaluation de ce qu'il appelle la disponibilité d'oxydation; il m'en soumet la formule, extrêmement sensible aux moindres variations; elle résulte du rapport entre le poids du sujet et la capacité pulmonaire mesurée au moyen d'un spiromètre.

..... M. Ziegler regrette, avec une bienveillance qui me couvre de confusion, que j'aie compromis mon autorité par des articles publiés dans un journal politique. Hélas! suivant l'exemple venu d'en haut, j'ai écrit dans la *Gazette de Lausanne* comme M. Ziegler lui-même l'a fait dans la *Berner-Post*<sup>1</sup>. La *Revue militaire* n'est lue que par des abonnés pourvus du thorax réglementaire, c'est-à-dire incorporés dans nos milices. J'ai pensé que la question du recrutement intéressait non-seulement ceux qui sont actuellement inscrits sur les rôles, mais encore les citoyens rayés des contrôles, et surtout la grande classe des exemptés qui contribuent de leurs deniers, largement recrutés, à l'entretien de notre armée.

---

### Le fusil à répétition Løewe et C<sup>o</sup>.

Ce système est actuellement à l'étude devant une commission technique à Berlin, qui ne paraît pas en être enchantée. Cependant quelques journaux cherchent à faire passer le fusil à répétition Løewe et C<sup>o</sup> comme le non-plus-ultra du fusil d'infanterie; et à cet égard nos lecteurs seront désireux sans doute d'avoir quelques détails à cet égard. Nous traduisons, dans ce but, les extraits ci-après de la *Berliner National-Zeitung*, qui s'est distinguée parmi les feuilles qui rompent des lances pour l'arme nouvelle.

Après avoir rappelé que tous les fusils à magasin connu se dérangent facilement par suite de leur mécanisme trop compliqué, et que, par ce motif, ils ne peuvent être considérés comme armes de guerre parfaites, ce journal assure que l'invention de L. Løewe et C<sup>o</sup> paraît répondre à toutes les exigences.

C'est ce que l'expérience montrera.

Quant à l'invention proprement dite, l'article en question s'exprime à ce sujet comme suit :

« Le problème consistant à transformer la culasse allemande en un bon fusil à répétition, sans faire pour cela des changements considérables et coûteux et sans avoir recours à un mécanisme compliqué, paraît avoir été résolu heureusement par la société Louis Løewe et C<sup>o</sup>. Cet établissement avait déjà donné plus d'une preuve

<sup>1</sup> Nous prendrons la liberté de dire ici que M. le colonel Ziegler a écrit à la *Ber-ner-Post* pour répliquer à des assertions qu'il jugeait erronées et qui le touchaient de près, et que c'est sur notre demande, en vue d'une discussion aussi complète et impartiale que possible, dans la Suisse romande aussi bien que dans la Suisse allemande, qu'il a adressé à la *Revue militaire* la lettre à laquelle répond M. le Dr Rouge. *Réd.*

de son habileté dans la fabrication des armes à feu portatives, mais sa dernière invention est appelée à causer la plus grande surprise. Louis Løwe et C<sup>e</sup> ont construit un magasin à cartouches qui peut être porté fixé ou non au fusil, et qui transforme de la façon la plus simple le fusil Mauser en un fusil à répétition tout en permettant de s'en servir au besoin comme fusil à charge simple. »

Nous sommes en position de donner ci-après une description exacte de cet ingénieux appareil.

Le magasin à cartouches est formé de lames d'acier ; il pèse environ 350 grammes et contient jusqu'à 11 cartouches. Il peut à volonté être placé au fusil et enlevé ; on le met en activité simplement en ouvrant ou en fermant le cylindre : chaque fois que l'on ouvre le cylindre une cartouche tombe dans l'arme par la chambre à cartouche ordinaire et lorsque l'on ferme le cylindre la cartouche suivante se trouve prête à tomber dans le fusil. Il n'est absolument pas nécessaire de faire pour cela un mouvement spécial. Ce magasin peut s'adapter à tous les fusils à verrou, et ainsi des fusils ordinaires à charge simple peuvent être transformés en excellents fusils à répétition. Le changement en sera simplifié et la rapidité du tir augmentée ; on peut en effet tirer, dans l'espace de 24 secondes, 12 coups visés. Le magasin une fois vidé on peut, si le tir doit être continué, ou bien se servir du fusil comme d'un fusil ordinaire à simple charge ou bien remplir de nouveau le magasin, ce qui exige 15 secondes environ.

L'échancrure du magasin a la forme d'un U ; les cartouches y sont placées les unes à côté des autres.

Le magasin étant rempli, on peut le porter ou séparément ou fixé au fusil.

La place du magasin est immédiatement sous la chambre.

Le magasin ne gêne en aucune façon le maniement de l'arme.

L'adaptation de cet appareil, par exemple au fusil Mauser, n'entraîne que des changements peu importants, les voici : visser sur le fusil, au moyen de deux vis, un prisme simple ; munir la poignée du cylindre obturateur d'un renflement (Kröpfung), puis changer l'extracteur, de sorte que la douille puisse être chassée spontanément. Les frais qu'exigeront ces changements sont peu élevés et ainsi, sans grandes dépenses, on pourra se procurer une arme excellente et supérieure à tous les fusils actuels.

Le mouvement nécessaire pour fixer et enlever le magasin est également fort simple : on place le magasin sur le prisme susmentionné où il est solidement maintenu par un ressort. Pour enlever le magasin on soulève le ressort. Ces mouvements se font en quelques secondes.

La porte de charge du magasin est fermée par un ressort. Lorsque l'on veut se servir du magasin on tire ce ressort au moyen d'une simple pression. En plaçant ce ressort dans son ancienne position, le magasin est mis en non activité, ce que l'on peut faire quel que soit le nombre des cartouches y renfermées.

L'adjonction de ce magasin ne nuit en rien à la valeur du fusil comme arme à simple charge. Le magasin enlevé, le fusil redevient une arme à simple charge et d'autre part on peut l'employer

comme tel, même muni du magasin, que celui-ci soit plein ou non.

Le magasin peut servir pendant un temps illimité; en effet, après avoir tiré plusieurs milliers de coups, on n'a remarqué ni usure ni dérangement dans son mécanisme.

L'école de tir de Spandau fait actuellement des expériences pratiques avec cet appareil. On peut conclure des résultats obtenus que celui-ci s'est fort bien comporté et on peut dire avec certitude qu'il sera introduit au moins dans quelques unités de troupes.

Le *Pester Lloyd* a cru devoir inférer de cet article que le ministère de la guerre prussien avait décidé en principe l'introduction de ce fusil à répétition pour les troupes à pied de l'armée allemande. Cette supposition est erronée. Le mot souvent répété du défunt major de Plönne : « Celui qui est en état d'envoyer dans le même temps le plus de plomb à son adversaire sera le vainqueur » est aussi bien connu en Allemagne qu'en Suisse, dans l'Amérique du Nord, en Autriche, pays dans lesquels on s'occupe depuis plus ou moins de temps de la construction d'un fusil pratique à plusieurs charges. Cependant ces fusils à répétition n'ont été jusqu'à présent introduits définitivement dans l'infanterie d'aucun pays, soit parce qu'ils sont imparfaits au point de vue technique (trop compliqués, de peu de durée, etc.) soit parce que des considérations financières s'y opposaient. Le premier de ces motifs existe aussi en ce qui concerne l'appareil Løwe. Celui-ci est, il est vrai, d'un prix relativement modique (il coûte, si nous ne nous trompons, deux marcs pièce); mais il fonctionne, dans les mains d'un soldat inexpérimenté, moins rapidement qu'un fusil à simple charge. Pourquoi alors dilapider plusieurs millions pour une amélioration de peu d'importance qui pourra bientôt être dépassée? En réalité, jusqu'à présent le « magasin à cartouches de Løwe, » c'est ainsi qu'on le nomme officiellement, a été introduit dans le bataillon des chasseurs de la garde à titre d'essai; mais on n'en est pas particulièrement satisfait. Ce que l'on peut dire sans se tromper, c'est que cet appareil n'a pas encore été officiellement abandonné. A part cela, tout ce que les journaux allemands annoncent est faux.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire fédéral aurait l'intention de procéder comme suit aux exercices de la landwehr : chaque année, les troupes des quatre arrondissements de division qui n'ont pas d'inspection auraient un service de quatre jours. On alternerait pour les classes appelées, ensorte que le quart de l'effectif serait appelé chaque année. Les corps auraient, par contre, leurs cadres au complet.

---

La commission fédérale de révision des pensions militaires siégera à Berne les 23 et 24 décembre. Elle aura, dit-on, un grand nombre de recours à examiner, ainsi que plusieurs demandes nouvelles assez importantes.